

Le premier Concile de Jérusalem (en 51 ap. J.C.)

JEAN-MARIE VAN CANGH (†)*

Introduction

La montée de Paul à Jérusalem pour l'Assemblée ou le Concile de Jérusalem en 51 ap. J.C. a lieu immédiatement après la fondation de l'Église de Corinthe et après ses deux voyages missionnaires en Syrie et en Cilicie.

- 1) Son premier voyage fut effectué avec Barnabas (Ac 13, 1-14, 28) après sa première rencontre à Jérusalem avec les 2 apôtres principaux de ce temps: Pierre et Jacques, le frère de Jésus (Gal 1, 18), vers 37 de notre ère. Paul arrive de Damas où il a connu sa conversion, en 34. Citons Gal 1, 18: «Ensuite après trois ans, je montai à Jérusalem rendre visite à Céphas, et je demurai auprès de lui quinze jours, mais je ne vis aucun autre des apôtres, sinon Jacques le frère du Seigneur».
- 2) Dans la chronologie des voyages de Paul et du Concile de Jérusalem, il faut suivre résolument l'épître aux Galates. Luc, dans Actes 15, 5-21, se plaît à tout mélanger: il ne place le second voyage missionnaire de Paul en compagnie de Silas (Ac 15, 41-18, 23a) en direction de la Macédoine et de l'Achaïe qu'après l'approbation des autorités de Jérusalem. Luc ne situe ce second grand voyage de Paul qu'après le Concile de Jérusalem. Les trois «colonnes» de Jérusalem (Pierre, Jacques et Jean) sont censées donner leur accord à Paul pour intégrer les païens dans l'Église sans leur imposer la circoncision. C'est la raison pour laquelle Luc n'hésite pas à bouleverser la chronologie et à placer le Concile de Jérusalem avant le deuxième voyage missionnaire de Paul.

* Jean-Marie van Cangh, professeur émérite à la Faculté de Théologie de l'Université de Louvain, Louvain-la-Neuve.

Nous retenons qu'il faut donner raison à la chronologie de Paul et de Galates, en particulier, plutôt qu'à celle de Luc et des Actes 15, 5-21. Les deux premiers grands voyages missionnaires ont eu lieu avant 51, c'est-à-dire avant le Concile de Jérusalem¹.

I. Galates 2, 1-10: Le Concile de Jérusalem (51 ap. J.C.)

Le Concile de Jérusalem (en 51) est présenté par Gal 2, 1-10 dans une unité de temps, de lieu, de personnes et de contenu. Paul a déjà présenté certains protagonistes en Gal 1 (Céphas, Jacques et Paul). D'autres personnes apparaissent ici pour la première fois (Barnabas, Tite, les faux frères, Jean, et les 3 colonnes).

Une expression surtout est remarquable dans le vocabulaire de Paul qui laisse percer son ironie:

«ceux qui paraissent être quelque chose», où l'on sent l'opposition entre le «paraître» et «l'être». Cette expression revient quatre fois et semble s'adresser principalement aux trois colonnes de Jérusalem:

- Gal 2, 2: «Or, je montai à la suite d'une révélation; et je leur exposai l'Évangile que je proclame parmi les nations, et en particulier à ceux qui paraissent être en vue...».
- Gal 2, 6: «Et de la part de ceux qui paraissent être quelque chose, – ce qu'ils étaient alors ne m'importe en rien ; Dieu ne choisit pas le visage d'un homme – car à moi ceux qui paraissent être n'imposèrent rien».
- Gal 2, 9: «Et ayant reconnu la grâce qui m'a été donnée, Jacques, Céphas et Jean, ceux qui paraissent être des colonnes, me donnèrent à moi et à Barnabas la main droite en signe de communion, afin que nous allions vers les nations et eux vers la circoncision».

Paul ne se prononce pas sur la nature des trois colonnes («Ce qu'ils étaient alors ne m'importe en rien» Gal 2, 6), mais il insiste sur l'égalité de tous les croyants et en particulier, sur sa propre valeur d'apôtre des incirconcis qui vaut autant que celle des trois apôtres des circoncis. Il se base sur le fait que Dieu ne

1. J.P. LÉMONON, *L'épître aux Galates*, Com. Bib. NT 9, Paris, Le Cerf, 2008, p.78-91 et p. 106-108; ID., *Pour lire la lettre aux Galates*, Paris, Le Cerf et Médiaspaul, 2012, p. 26-30 et p. 33-40.

fait pas acception de personnes: «Dieu ne choisit pas le visage d'un homme» (Lév 19, 15 et Deut 10, 17 ; également dans le Nouveau Testament: Lc 20, 21 ; Ac 10, 34 ; Rom 2, 11 ; Eph 6, 9, etc.).

Une autre expression ironique de Paul est celle des «faux frères» (Gal 2, 4) qui sont qualifiés par trois verbes péjoratifs: «ils s'introduisent subrepticement; ils se sont infiltrés; ils espionnent notre liberté».

Gal 2, 1-10 peut se diviser en trois parties, en suivant la double césure marquée par la conjonction *alla* («mais», «au contraire»):

- v. 3: «*mais*, pas même Tite, qui était avec moi, étant Grec ne fut contraint à être circoncis».
- v. 7: «*mais au contraire*, ayant remarqué que je me suis vu confier l'évangile de l'incirconcision...
- v. 9: «Jacques, Céphas et Jean me donnèrent à moi et à Barnabas la main droite en signe de communion».

La double conjonction *alla* divise les 10 premiers versets en trois parties:

- 1) Gal 2, 1-2: Paul rappelle qu'il est monté à Jérusalem pour la seconde fois (en 51, quatorze ans après sa conversion en 37) suite à une révélation de Dieu.

A cette époque, il a déjà accompli deux grands voyages missionnaires: le premier avec Barnabas et le second avec Silas. En 51, il monte à Jérusalem avec Barnabas et Tite, qui est Grec, et qui ne sera pas contraint de se faire circoncire.

- 2) Gal 2, 3-6: Phrase capitale: «Ceux qui paraissent être quelque chose ne m'imposèrent rien» (v. 6). Paul a résisté aux faux frères qui veulent imposer la circoncision aux nouveaux convertis du monde païen. Cette attitude courageuse de Paul permet aux Galates d'avoir accès à la foi en Jésus-Christ, sans passer par le judaïsme, «afin que la vérité de l'Évangile demeure auprès de vous» (v. 5).

- 3) Gal 2, 7-10: «Et ayant reconnu la grâce qui m'a été donnée, Jacques, Céphas et Jean, ceux qui paraissent être des colonnes, me donnèrent à moi et à Barnabas la main droite en signe de communion, afin que nous allions vers les nations, et eux vers la circoncision» (v. 9).

Les colonnes reconnaissent la grâce propre de Paul: porter l'Évangile aux païens, sans aucune autre prescription de la Loi juive. La seule demande

des colonnes «est que nous nous souvenions des pauvres, cela même que j'eus hâte de faire» (v. 10).

La communion entre les Églises ne passe plus par le rite de la circoncision, mais par la charité et la générosité des riches envers les pauvres.

II. Points communs et divergences (Gal 2, 1-10 et Ac 15)

Le texte parallèle à Gal 2, 1-10 est celui de Ac 15, 5-35. Relevons d'abord quelques points de convergence et, ensuite, les différences.

1. Points communs:

- Conditions d'entrée des convertis issus du paganisme dans la communauté chrétienne: nécessité ou refus de leur imposer la circoncision?
- Protagonistes: les frères attachés à la circoncision (Ac 15, 2 et Gal 2, 4) protestent contre la parole et la pratique de Paul et Barnabas qui la refusent.
L'apôtre Jean est absent dans le récit de Ac 15. En Gal 2, 9, Jean apparaît comme l'une des trois colonnes.
- Un accord: Gal 2 et Ac 15 sont d'avis que la circoncision n'est pas nécessaire pour entrer dans la communauté chrétienne et avoir part au salut du Christ.
- Un ajout de Ac 15, 19-20: un décret de Jacques (postérieur au Concile de Jérusalem) qui contient surtout des prescriptions légales facilitant le partage des tables entre les chrétiens d'origine juive et païenne.

2. Points de divergence:

- L'occasion: En Gal 2, 1, Paul se rend à Jérusalem suite à une révélation directe de Dieu.
En Ac 15, 2,5, Paul monte à Jérusalem comme délégué de l'Église d'Antioche pour décider de la question de la circoncision. Actes ne dit rien de Tite, qui d'après Gal 2, 3 est un Grec qui accompagne Paul et n'est pas contraint à se faire circoncire.
- Les rôles: Pierre (Ac 15, 7-11) rappelle son expérience avec le centurion Corneille (Ac 10, 1 - 11, 18) et demande de ne pas imposer aux païens «un joug que ni nos pères ni nous-mêmes n'avons été capables de porter» (Ac 15, 10). Jacques va dans le même sens que Pierre. Il joue le rôle principal

et ajoute en finale le décret destiné à faciliter la commensalité entre juifs et païens d'origine (Ac 15, 13-18 et 19-21).

Paul, en revanche, ne joue qu'un rôle dérisoire (Ac 15, 12): un seul verset où il rappelle ce que Dieu a accompli par son intermédiaire et celle de Barnabas auprès des païens.

En Gal 2, 1-10, Paul expose à l'assemblée et aux trois colonnes («à ceux qui paraissent être quelque chose», v. 6 et 9) et en particulier à Pierre (contrairement à Ac 15, 13-18, où c'est Jacques qui occupe le premier rang) son évangile aux païens. Paul n'hésite pas à exprimer de l'ironie à l'égard de «ceux qui paraissent être quelque chose».

Luc, pour sa part, écrit vers les années 90 ap. J.C., et n'est pas lui-même un acteur du Concile de Jérusalem. Il insiste de manière artificielle sur l'harmonie parfaite qui règne entre les différents acteurs du Concile.

Paul, de son côté, est obligé de se battre pour imposer son point de vue. Si l'une des hautes autorités de Jérusalem avait voulu imposer la circoncision, sa mission auprès des païens aurait perdu tout son sens. Paul joue sa vie et cela se sent dans le style haché et le ton plein d'émotion de Gal 2, 1-10.

III. Le décret de Jacques (Ac 15, 19-21) et la lettre apostolique (Ac 15, 22-29)

Jacques conclut le débat du Concile de Jérusalem en disant qu'il ne faut pas imposer la circoncision aux convertis des Nations: «C'est pourquoi je juge, moi, qu'il ne faut pas tracasser ceux des païens qui se convertissent à Dieu» (Ac 15, 19). Mais, d'après Luc, Jacques aurait ajouté alors quelques règles principalement alimentaires en faveur des frères juifs qui craignent une souillure contractée au cours des repas pris avec leurs frères païens: «Qu'on leur demande seulement de s'abstenir de la nourriture contaminée par les idoles (*ta alisgêmata tôn eidôlôn*), des relations conjugales consanguines (*hè porneia*), des chairs étouffées (*to pnikton*) et du sang (*to haima*)».

Ces 4 règles de Jacques ne sont pas liées au Concile de Jérusalem. Elles s'adressent uniquement aux Églises locales d'Antioche, de Syrie et de Cilicie (Ac 15, 23). Elles ont été édictées après le Concile de Jérusalem à l'usage des Églises locales pour permettre le partage de la table commune principalement au cours de la célébration de l'eucharistie entre frères de cultures différentes (juive et hellénistique).

Paul en Ac 21, 25, lors de son arrivée à Jérusalem, après son 3^e voyage missionnaire, ne sait encore rien du décret de Jacques et apprend par hasard: «Quant aux païens qui ont embrassé la foi, nous leur avons mandé nos décisions: se garder des viandes immolées aux idoles (*eidôlothuta*), du sang, des chairs étouffées et des relations consanguines (*porneia*)».

Ce décret de Jacques n'est pas connu des épîtres de Paul (Gal 2, 6; Rom 14, la charité envers les faibles; 1Cor 8-10, sur les idolothytes).

Pour ce qui est des relations consanguines, il s'agit d'une allusion à Lév 18, 6-18 (LXX) où le mot *porneia* n'apparaît pas directement, mais désigne les différents degrés de parenté interdits par le Code de Sainteté. Le Document de Damas de Qumrân (CD V, 7-8) fait une allusion «à la prise de la femme de son frère et de la fille de sa sœur». C'est le chaînon manquant qui permet de comprendre le sens spécifique de *zenût* dans le sens de relations conjugales consanguines².

IV. L'incident d'Antioche: Paul affronte Pierre (Gal 2, 11-14)

Cet incident est postérieur au Concile de Jérusalem. Pierre avait clairement pris position pour l'entrée des païens dans la communauté chrétienne. C'est lui le premier qui a introduit le centurion romain Corneille et sa famille dans la foi en Jésus-Christ par le don de l'Esprit et le baptême des premiers païens (Ac 10, 1 - 11, 18).

Ici, il y a retour en arrière de Pierre devant des perturbateurs judaïsants arrivés d'Antioche et qui sont proches de Jacques. Pierre qui est lui-même libéré du joug de la loi juive (et de la circoncision) et qui vit d'habitude comme un païen converti veut obliger les pagano-chrétiens à judaïser en se pliant aux règles juives des repas (la *kashrût*). «Si toi qui es Juif, tu vis à la manière des nations, et non à la juive, comment contrains-tu les nations à judaïser?» (Gal 2, 14).

Paul stigmatise l'illogisme et l'hypocrisie de Pierre qui a abandonné les pratiques juives de pureté rituelle et renoue avec ces mêmes pratiques sous la pression des Juifs orthodoxes de l'entourage de Jacques. Son attitude a une portée

2. J.A. FITZMYER, *The Acts of the Apostles*, Anchor Bible 31, New York, Doubleday, 1998, p. 557.

symbolique universelle. Pierre n'est pas n'importe qui. Il a été choisi par Jésus pour exercer une autorité sur la communauté chrétienne primitive (Mt 16, 16-19). Pierre entraîne à sa suite d'autres disciples issus du judaïsme dont Barnabas, le fidèle compagnon de la première mission de Paul.

Pierre mérite le reproche d'hypocrisie et de dissimulation (Gal 2, 13): il est en contradiction avec lui-même. Il partage le point de vue de Paul sur le partage de la table par les judéo- et pagano-chrétiens. La différence des champs de mission (Gal 2, 7-9) n'entraîne nullement le développement d'une double communauté parallèle pour la célébration des repas eucharistiques ou même des repas ordinaires. L'unité de la communauté chrétienne ne dépend pas des préceptes de la loi juive (circoncision, sabbat ou règles de pureté alimentaire). L'unité des disciples provient de la seule foi en Jésus-Christ. Un frère juif peut partager la table d'un frère d'origine païenne sans contracter d'impureté. Le partage de la table exprime la communion entre les frères d'origine différente sur le plan ethnique et religieux.

Le premier Concile de Jérusalem n'avait pas dispensé explicitement les judéo-chrétiens des règles de pureté alimentaire. Mais Pierre, lui, avait pris de la distance par rapport à la *kashrût* et vivait dans la liberté des pagano-chrétiens. Sa dérobade mettait en cause l'Évangile de la liberté. En contradiction avec sa vie personnelle qui était celle des chrétiens des nations qui se tenaient à distance des lois alimentaires juives, il se remet à judaïser et à soutenir les communautés judéo-chrétiennes de stricte observance.

Conclusion

1. Le premier Concile de Jérusalem (en 51 ap. J.C.) approuve totalement la position de Paul. On devient chrétien directement sans passer par le judaïsme et la circoncision. Les trois colonnes (Jacques, Pierre et Jean) approuvent «l'Évangile de l'incirconcision» prêché par Paul sans aucune réticence et lui donnent la main droite en signe de communion (Gal 2, 9).
Après le Concile de Jérusalem et sans en parler à Paul (voir Ac 21, 25), Jacques promulgue un décret à l'attention des pagano-chrétiens rassemblant quelques règles minimales pour permettre aux judéo-chrétiens de partager la table des chrétiens d'origine païenne. Luc rattache ce décret apostolique au Concile de Jérusalem de manière artificielle (Ac 15, 28-29).

3. L'incident d'Antioche (Gal 2, 11-14) marque le début de la prise de distance de Paul par rapport à Pierre. Il n'était pas dans l'intention de Pierre de forcer les chrétiens issus du paganisme à judaïser, - dans ce cas-ci à réintroduire des prescriptions alimentaires juives dans les repas pris en commun par les deux communautés d'origine juive et païenne. Mais le personnage de Pierre était trop important pour passer inaperçu. C'est lui qui a été établi à la première place du groupe apostolique par Jésus lui-même (Mt 16, 16-19). On peut penser raisonnablement que certains Gentils se croiront obligés de conformer leur comportement au sien³.

3. J. PONTHOT, *La foi sans la Loi. L'épître de Paul aux Galates*, Horizons de la Foi 42, Bruxelles, Connaître la Bible, 1992, p. 27-29.